

Jeudi, 30 novembre 2000

Votes par division:

Titre (ELDR):

1^{re} partie: jusqu'à «9 décembre 2000»: adoptée

2^e partie: reste: adoptée

Amendement 25 (Verts/ALE):

1^{re} partie: texte sans les termes «dans la limite d'un plafond de 700 sièges»

2^e partie: ces termes

Paragraphe 4, deuxième tiret (PPE-DE):

1^{re} partie: jusqu'à «renforcés»: adoptée

2^e partie: reste: adoptée

Amendements 4 et 9 identiques (Verts/ALE):

1^{re} partie: texte sans les termes «temporaire» et «au cours des dernières années de la législature»

2^e partie: ces termes

Amendement 18 (UEN):

1^{re} partie: texte sans les termes «et des mouvements politiques»

2^e partie: ces termes

Amendement 30 (TDI):

1^{re} partie: deuxième tiret bis

2^e partie: deuxième tiret ter

Paragraphe 6 (PPE-DE, EDD):

1^{re} partie: jusqu'à «est fondée l'Union»: adoptée

2^e partie: reste: adoptée par VE (259 pour, 228 contre, 14 abstentions)

Paragraphe 7 (PSE, Verts/ALE):

1^{re} partie: texte sans les termes «le vote à majorité qualifiée sur l'article 133, paragraphe 5»: adoptée

2^e partie: ces termes: adoptée

Paragraphe 8 (PSE, EDD):

1^{re} partie: jusqu'à «ordre juridique communautaire»: adoptée

2^e partie: jusqu'à «modèle de la Convention»: adoptée

3^e partie: jusqu'à «Cours de justice respectives»: adoptée par AN (Verts/ALE)

4^e partie: reste: adoptée par AN (Verts/ALE)

Paragraphe 12 (TDI, EDD):

1^{re} partie: texte sans les termes «pour la plupart des Palestiniens»: adoptée

2^e partie: ces termes: adoptée par AN (TDI)

Amendement 22 (Verts/ALE):

1^{re} partie: jusqu'à «poissons»

2^e partie: reste

Amendement 24 (Verts/ALE):

1^{re} partie: jusqu'à «dans les États membres»

2^e partie: reste

Par AN (PSE-DE, Verts/ALE, ELDR), le Parlement adopte la résolution (*point 8 des «textes adoptés»*).
(Les propositions de résolution B5-0885, 0887, 0888 et 0889 sont caduques.)

13. Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) (vote)

Rapport Brok — A5-0340/2000

(Majorité simple requise)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION:

Amendements adoptés: 7 par VE (233 pour, 219 contre, 15 abstentions); 28; 1 par AN (ELDR); 10; 2 par AN (ELDR)

Jeudi, 30 novembre 2000

Amendements rejetés: 3 par VE (238 pour, 241 contre, 11 abstentions); 9 par VE (227 pour, 228 contre, 16 abstentions); 5; 4 par VE (219 pour, 267 contre, 10 abstentions); 11 (1^{re} partie); 11 (2^e partie); 11 (3^e partie); 6; 8 par VE (213 pour, 274 contre, 21 abstentions)

Éléments du texte adoptés par AN: paragraphes 64, 65, 66 (GUE/NGL)

Interventions:

- Le rapporteur a proposé un amendement oral à l'amendement 2 tendant à y insérer, après le terme «Conseil», les termes «et la Commission» et à supprimer les termes «de promouvoir le dialogue entre Taipei et la Chine et». M. Sakellariou, au nom du groupe PSE, a marqué son accord sur la première partie de l'amendement oral et s'est opposé à la deuxième en faisant valoir qu'il s'agissait en réalité d'une demande de vote par division déposée hors délai.
M^{me} la Présidente a constaté que plus de douze députés se sont opposés à la prise en considération de cet amendement oral qui n'a donc pas été retenu.

Votes séparés: considérant D, paragraphes 6, 13, 19, 51, 68, 70, 73, 75, 78, 79 (UEN); 68, 70, 73, 74 (GUE/NGL)

Votes par division:

Amendement 11 (GUE/NGL):

- 1^{re} partie: texte jusqu'à «pour les transporter»
- 2^e partie: texte jusqu'à «de ce continent»
- 3^e partie: suppression du reste

Paragraphe 38 (GUE/NGL):

- 1^{re} partie: texte jusqu'à «pour les transporter»: adoptée
- 2^e partie: reste: adoptée

Paragraphe 74 (UEN):

- 1^{re} partie: texte jusqu'à «de la Commission»: adoptée
- 2^e partie: reste: adoptée

Par AN (GUE/NGL), le Parlement adopte la résolution (point 9 des «textes adoptés»).

14. Politique européenne commune en matière de sécurité et de défense (vote)

Rapport Lalumière — A5-0339/2000
(Majorité simple requise)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION:

Amendements adoptés: 12; 28 modifié oralement par AN (ELDR); 26 par VE (261 pour, 224 contre, 22 abstentions); 30 (1^{re} partie) par VE (234 pour, 230 contre, 16 abstentions); 3 (1^{re} partie) modifié oralement par VE (281 pour, 213 contre, 13 abstentions); 13 (1^{re} partie); 13 (2^e partie); 7 (1^{re} partie) par VE (245 pour, 233 contre, 12 abstentions); 16; 14; 17; 18 par VE (230 pour, 219 contre, 33 abstentions); 15

Amendements rejetés: 1; 19; 2 par AN (GUE/NGL); 20; 25 par AN (ELDR); 29 par AN (ELDR); 21; 22 (1^{re} partie); 22 (2^e partie); 23 par AN (GUE/NGL); 27; 24; 30 (2^e partie) par AN (GUE/NGL); 3 (2^e partie); 4; 5; 6; 33; 7 (2^e partie); 34 (1^{re} partie); 8; 9 (1^{re} partie); 9 (2^e partie); 31 par AN (ELDR); 32 (1^{re} partie) par AN (ELDR); 32 (2^e partie) par AN (ELDR); 10; 35 par VE (200 pour, 265 contre, 23 abstentions); 36 par AN (ELDR); 37; 11 par AN (Verts/ALE)

Amendements caducs: 34 (2^e partie)

Éléments du texte adoptés par AN: paragraphes 7, 8 (GUE/NGL); 26, 27, 32, 36 (Verts/ALE); 39, 44, 46, 47, 49, 79 (GUE/NGL)